

**MAIRIE DE SIGUER
CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021**

Conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil est de 12 personnes, membres du Conseil Municipal compris.

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Siguer, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Line CAUJOLLE, Maire.

Date convocation le 12 juin 2021

Présents : CAUJOLLE Marie-Line, BARBOSA Arsène, DILHAN Denis, HOFSTRA Elsbeth, LABATUT Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Denis DILHAN

Procurations : Laëtitia BADER donne procuration à Marie-Line CAUJOLLE
Hélène SANSOT donne procuration à Jean-Noël LABATUT

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Les conseillers présents signent le feuillet de clôture des précédentes réunions.

2°) DELIBERATION N° 2021-18 : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR MONSIEUR MATHIEU BOSCH

Suite à la demande de Monsieur Mathieu Bosch reçue en mairie le 10 juin 2021, sollicitant l'occupation du domaine public communal, Place Léonard BENALET, afin d'installer deux terrasses pour une superficie totale de 60 m² : 35m² devant son domicile et 25 m² devant l'abribus pour son activité bar.

En effet, le temps des travaux du « Café Rousse » étant estimé à deux ans environ et dans l'attente de cette réalisation, Monsieur Mathieu Bosch souhaite mettre en place ces deux terrasses pour l'activité saisonnière du bar.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal qu'aucune redevance soit demandée pour cette année 2021 afin que Monsieur Mathieu BOSCH puisse démarrer sans contraintes financières supplémentaires et ainsi donner toutes ses chances à son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de Madame le Maire de mettre à disposition l'espace public communal d'une superficie totale de 60 m² place Léonard BENALET tel que détaillé ci-dessus et de ne pas demander de redevance à Monsieur Mathieu BOSCH pour l'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Vote : 7 voix pour

3°) DELIBERATION N° 2021-19 : REVISION DES TARIFS DU TENNIS

Madame le Maire propose de mettre en place les tarifs de réservation du court de tennis à compter du premier juillet 2021 comme exposés ci-dessous :

- Cinq euros de l'heure
- Trente euros la carte mensuelle
- Soixante euros la carte annuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve les tarifs révisés à partir du premier juillet 2021
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 voix : pour

5°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'ouverture du court de Tennis est prévue pour le jeudi 1er juillet 2021.

-Vitesse dans le village : exposé des solutions concernant les ralentisseurs et chicanes, études en cours.

La première solution qui sera appliquée sera de déplacer la zone 30 aux entrées du village + une signalétique renforcée.

-Une requête a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par Monsieur Jean-François SERVAUD représentant l'association Siguer Culture Loisirs à l'encontre de Madame Marie-Line CAUJOLLE, Maire de Siguer.

La séance est levée à 17H55

Le Maire,
Marie-Line CAUJOLLE

